



COMPTE RENDU DU CCE RTE DU 10 MAI 2011

La délégation FO en CCE : G. Vallarino (Membre consultatif) ; H. Dubois – Deborde (RS CCE)

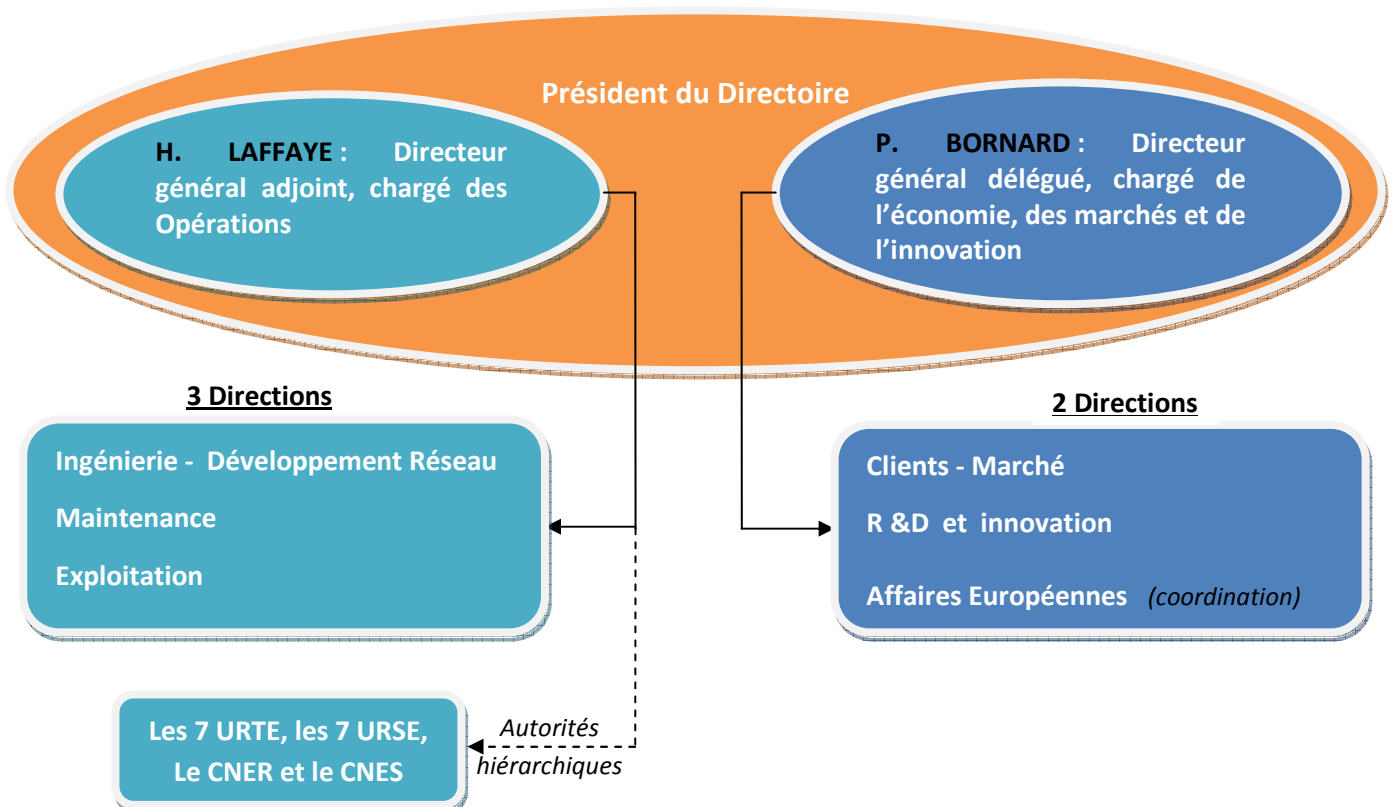
Evolution de l'organisation des Fonctions Centrales de RTE (pour information)

La Direction présente l'évolution de l'organisation des services centraux de RTE qu'elle avait annoncée lors de ses vœux du 13/01/11.

La Direction précise que ce « remodelage » doit permettre à RTE d'améliorer le pilotage d'ensemble de l'entreprise, d'être en capacité de mobiliser l'ensemble des leviers dont dispose RTE et de faire face aux défis de natures **sociétale**, **financière**, **commerciale et concurrentielle** et **institutionnelle** auxquels RTE est confronté.

Pour ce faire, elle s'appuiera, conformément au Projet Industriel Performance Durable, sur les leviers suivants : **modifier en profondeur les habitudes et les comportements**, **être davantage à l'écoute des citoyens**, **conserver son leadership au niveau Européen**, **préserver sa performance technique et financière** et **créer de la valeur à travers la recherche d'activités nouvelles rémunératrices**.

D'ici la fin de l'année, les actuelles Directions « Transport » et « Système » seront réorganisées par métier en se déclinant comme suit :



Pour les autres Directions, « la réflexion sera poursuivie pour rendre lisible, et encore plus efficace l'organisation des services centraux en lien avec le Industriel Performance Durable ».

D'ores et déjà, il est prévu :

- d'ajouter dans le périmètre de la DRH : la gestion des cadres dirigeants, un pôle « santé-sécurité-qualité de vie au travail », la mission RH des FC,
- de créer un poste de « déontologue » (rattaché au président du directoire) chargé du respect de la conformité des pratiques du GRT (cf directive électrique issue du 3^{ème} paquet énergie),

En séance, il est évoqué la création d'une Direction des Fonctions Centrales (ex-Secrétariat Générale)

Commentaires de FO :

FORCE OUVRIERE ne remet pas en cause le changement de mode de management par métier proposé par la Direction, dès lors qu'il améliore les conditions de travail et l'efficacité.

Toutefois, nous pensons que le projet présenté par la Direction correspond aux prémisses d'une évolution plus profonde de l'organisation de RTE. Elle concerne aujourd'hui les fonctions centrales mais nul doute qu'elle impactera profondément les unités régionales à moyen terme.

Nous serons donc très attentifs et vigilants quant à sa mise en œuvre et son impact sur les conditions de travail de chacune et chacun (réduction d'effectif, modifications de situation géographique...).

A l'instar des défis externes que RTE doit relever, il en est un, en interne, tout aussi important à engager et de réussir : la prise en compte et le respect de l'être humain dans l'accompagnement du changement. Il conviendra de valoriser les compétences et le professionnalisme connues et reconnues de tous les salariés de l'entreprise.

En effet, la motivation et l'implication de toutes et tous ne peuvent s'inscrire dans la durée que par la reconnaissance et le partage des bénéfices avec les salariés.

Evolution des dispositions relatives au traitement contractuel des raccordements des producteurs (consultation)

Pour tenir compte de l'évolution de l'activité « raccordement » (contraintes réglementaires et techniques croissantes) et du fort enjeu que cela représente pour RTE, la Direction propose de créer des emplois de Directeurs de raccordements Nationaux dans une entité centralisée.

Il y aura donc transfert des activités exercées par les Directeurs de raccordement dans les URSE vers cette entité.

Ils auront la responsabilité du traitement des contrats de raccordement et d'accès de tous les producteurs qu'ils soient raccordés directement au RPT ou via les distributeurs. La responsabilité de tous les autres raccordements reste dans les URSE.

La Direction précise que les URSE restent libre d'organiser l'activité comme elles l'entendent en région.

Commentaires de FO :

Autant, nous partageons le diagnostic sur la complexité croissante du contexte réglementaire, de l'élaboration des solutions techniques et du fort enjeu que représente pour RTE le raccordement des producteurs au réseau, autant nous ne sommes pas convaincus que la solution retenue par la Direction soit la meilleure.

Elle a fait le choix de créer des emplois des Directeurs de raccordement Nationaux aux fonctions centrales. Nous n'y voyons pas d'inconvénients à la condition qu'une coordination efficace persiste dans les URSE. En effet, nous voyons mal comment celle-ci peut exister à distance.

A nos yeux, il faut que dans les régions soit pris en charge les aspects techniques (SEXP, SGP, SDOP, GIMR, GESCC,...) de la PTF par les coordonnateurs. Ils seraient les correspondants des Directeurs de raccordements Nationaux. L'élaboration des autres aspects de la PTF reviendrait à ces derniers.

L'organisation actuelle dans les URSE ne doit pas être modifiée au risque de dégrader les conditions de travail. Si l'activité « Raccordement » représente un tel enjeu, il nous semble que RTE se doit d'être vigilant à ce sujet et mettre en œuvre les moyens nécessaires.

En conclusion, **FORCE OUVRIERE** n'est pas opposée à la création d'emplois de Directeurs de raccordements Nationaux à la condition que, dans le même temps, l'organisation actuelle dans les URSE soit inchangée.

Par ailleurs, cela ne dispense pas la Direction de mettre en place une véritable animation métier. Si elle avait existé, elle aurait permis d'aborder les évolutions de l'activité « Raccordement » dans de meilleures conditions.

Avis du CCE : la CGT ne participe pas au vote. CFE – CGC et CFDT : avis défavorable.

Pensez à Vous
Rejoignez nous
www.fnem-fo.org

PROCHAIN CCE LE 25 MAI 2011